Soixantième année. - N ° 214 A Vendredi 6 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2506

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Extrait de jugement

Date : 23 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC LE SUPER BELVEDERE.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 57, rue Louis Merlino, 13014 Marseille.
Complément de jugement : Par ordonnance du 28 octobre 2022, rendue par Madame la Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Marseille sous le visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Franck MICHEL et de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée « SDC LE SUPER BELVEDERE » à Marseille (13014). Par ordonnance rendue par Madame la première vice-présidente du tribunal judiciaire de Marseille le 23 octobre 2026, notre mission a été prorogée pour une durée d'un an à compter du 28 octobre 2026 soit jusqu'au 27 octobre 2027. N° RG : 18/05734